

Grâce au soutien de :









Avec l'implication des mutuelles sur l'expérimentation :







Le Conseil Médical en Environnement Intérieur (CMEI) : repérer les sources de maladies respiratoires

En Bourgogne-Franche-Comté, plus de 16700 personnes sont en ALD pour insuffisances respiratoires graves soit un taux standardisé de prévalence de 51,7 pour 10000, inférieur d'environ 10 points au taux national (61,8).

Source : diagnostic préparatoire au PRSE 3 : ORS BFC, Alterre Bourgogne. Mai 2016

Pourtant, ces chiffres pourraient diminuer grâce à des mesures préventives, simples à mettre en place dans les habitats individuels et collectifs.

Dans ce but, la Mutualité Française Bourgogne-Franche-Comté a créé fin 2009 un service de Conseil Médical en Environnement Intérieur, à disposition des médecins spécialistes de la région et de leurs patients.

Un métier

La Conseillère Médicale en Environnement Intérieur est une professionnelle formée à la recherche de polluants et au conseil en amélioration de l'air intérieur. Elle se rend au domicile des patients sur prescription de leur médecin spécialiste (allergologue, pneumologue, ORL, pédiatre ou dermatologue) et le plus souvent, après un bilan allergolo-

Elle réalise des audits et analyses de l'environnement intérieur, établit des comptes-rendus et produit des recommandations personnalisées.

Un service

Soutenu par des professionnels de santé, des mutuelles, des collectivités territoriales et l'Agence Régionale de Santé, le service CMEI de la Mutualité Française BFC est à la disposition des médecins pour leurs patients (adultes et enfants) souffrant d'allergies et / ou de pathologies respiratoires.

Épidémiologie de l'allergie en France

Une hausse constante des personnes allergiques depuis 49 ans.







Aujourd'hui,

1 personne sur 4 souffre d'allergie respiratoire 1 sur 3 est atteinte de rhinite allergique

4 millions de personnes sont asthmatiques, parmi lesquels 80% sont d'origine allergique

Des atouts

> Pour les médecins : une aide à la prise en charge des patients. L'intervention du service leur donne accès à l'information sur les allergènes et les polluants qui environnent le malade. Ainsi, ils peuvent adapter le traitement du malade et, si cela est possible, réduire la pression thérapeutique.

> Pour les patients : une analyse précise et mesurée (grâce à plusieurs tests) des allergènes et polluants présents dans leur habitat et des conseils qui améliorent la qualité de vie des personnes.

La Mutualité

Française Bourgogne-Franche-Comté

rassemble 148 mutuelles santé , qui protègent **1,45** million de personnes, soit 52% des Bourguignons-Francs-Comtois.

Dans la région, 5 Unions territoriales et 4 mutuelles gèrent un réseau de près de 275 services de soins et d'accompagnement mutualistes (centres dentaire, d'optique ou d'audition, établissements pour personnes âgées (EHPAD), ou handicapées (ESAT, IME...), cliniques, services d'aide à domicile...).

Toute l'année, la Mutualité met en place des actions de prévention et de promotion de la santé en adéquation avec les priorités et politiques de santé publique et développe des expérimentations, telles que le CMEI.

Un Conseil scientifique pour encadrer l'activité

Caution scientifique et médicale, les membres du Conseil scientifique valident les orientations du CMEI et réalisent des publications sur ses résultats.

- > **Pr. Philippe BONNIAUD** Pneumologue CHU de Dijon
- M. Jacques André élu Mutualité Française BFC Cadre de santé au Centre Georges-François Leclerc de Dijon
- > Pr. Jean-Pierre BESANCENOT Climatologue -Membre du Conseil scientifique du Réseau National de Surveillance Aérobiologique
- > **Julie-Muriel PHILIPPE** Inspecteur de Santé Publique
- Dr. Evelyne COLLET Dermatologue au CHU de Dijon
- > **Dr. Jean-Marc RAME** Allergologue libéral et coordinateur du réseau allergologie de Franche-Comté (RAFT)

- > **Dr. Philippe RAVIER** Pneumologue libéral
- > Dr. Gabriel REBOUX Ingénieur Sanitaire Laboratoire de Parasitologie-Mycologie au CHRU Jean Minjoz de
- > **Dr. Philippe SCHERER** Allergologue Membre de l'Association NAtionale de FORmation Continue en
- > **Dr. Isabelle SULLEROT** Allergologue Présidente de l'Association Régionale de FORmation Continue en ALlergologie

Un protocole simple pour les médecins



INFORMATION

Les conseillères médicales rencontrent les médecins spécialistes (allergologues, ORL, pneumologues, pédiatres...) de la région pour leur présenter le service.



Le médecin spécialiste remplit avec son patient un formulaire de "demande de visite", contenant des informations sur sa pathologie



VISITE DU LOGEMENT

Pendant 2 heures, la conseillère observe, recense, mesure et réalise des prélèvements d'air et de surfaces, dans toutes les pièces.



Les prélèvements sont exploités directement ou envoyés au Laboratoire de Parasitologie-Mycologie du Centre Hospitalier de Besançon.



COMPTE-RENDU

Les résultats des analyses et des conseils personnalisés (recommandations d'aération, mesures d'éviction des sources allergènes).



Un conseiller reprend contact, 1 an après la visite, pour évaluer la mise en place des recommandations et les évolutions des traitements.

Le coût de ce service?

Ce service est évalué d'un point de vue médico-économique. Par conséquent, les visites sont actuellement prises en charge par la Mutualité Française Bourgogne-Franche-Comté et le Ministère de l'Écologie.

2

Chiffres de l'activité au 31 mars 2019

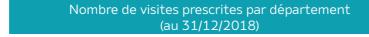
Répartition des visites

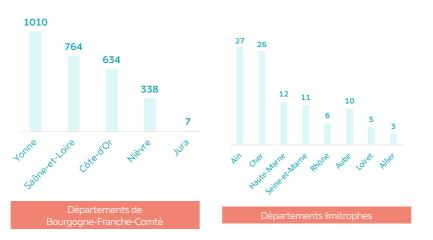
Depuis décembre 2009, 2919 visites à domicile ont été prescrites et 2441 visites ont été réalisées.

Actuellement, 82 médecins intègrent spontanément le CMEI dans la prise en charge de leurs patients. Grâce à l'augmentation du nombre de médecins prescripteurs, la répartition par département s'homogénéise et le nombre de visites croît régulièrement.

Âgés de 2 mois à 86 ans, la moyenne d'âge des patients est de 30 ans (60% des patients ont moins de 20 ans).

Les CMEI peuvent intervenir ponctuellement dans les **départements limitrophes** dès lors que le prescripteur est bourguignon.



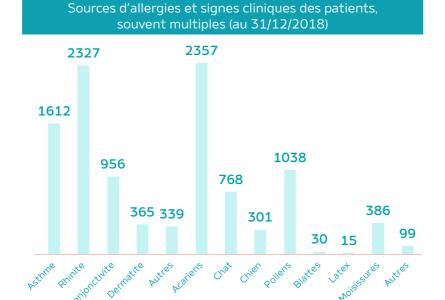


Rhinite allergique et asthme : premiers motifs de consultation

Les patients présentent souvent plusieurs signes cliniques. On note cependant une prédominance de la rhinite allergique comme premier motif de consultation, suivi de près par l'asthme. Les allergènes testés positifs par les médecins sont multiples, mais la majorité des patients est allergique (ou du moins sensibilisée) aux acariens et aux animaux.

En fonction de l'habitat et des motifs de la visite. les CMEI adaptent leurs prélèvements de polluants chimiques et biologiques. Ils visent à tester ou analyser la qualité de l'air intérieur.

Au 31/03/19, 7167 prélèvements de poussières et d'air ont été effectués.



Evolution des pathologies à 12 mois

Chez les patients ayant pu appliquer les mesures préconisées par les conseillères médicales, une diminution voire un arrêt des traitements médicamenteux peuvent être observés*.



Taux de satisfaction des personnes ayant eu recours

Traitements	Diminution	Arrêt	Nombre de patients interrogés
> Liés à l'allergie	21%	27%	406
> Liés à la rhinite	17%	39%	147
> De fond liés à l'asthme	15%	18%	130
> De secours liés à l'asthme	27%	27%	249
> Liés à la dermatite	-	57%	7

^{*} Source : Étude "Le dispositif CMEI en Bourgogne : données de cadrage, impact et qualité de vie". ORS Bourgogne-Franche-Comté. 2015. Données recueillies lors du bilan téléphonique réalisé 9-12 mois après la visite (disponible sur demande).

Questionnaire, observation, prélèvements, mesures...

Pendant environ 2h. la conseillère passe au crible les sources potentielles de problèmes.

A l'aide d'outils et appareils de mesure, elle évalue la qualité de l'air que respire le patient au quotidien. Elle l'accompagne ensuite vers une réduction significative des polluants et allergènes présents dans son logement, grâce à des conseils d'éviction simples et adaptés.

Toutefois, il n'est jamais question de faire vivre le patient dans un milieu totalement aseptisé.



Vers une reconnaissance de l'expertise du CMEI

Le CMEI apparaît comme une réponse pertinente et prometteuse aux besoins de santé. Les bilans réalisés en continu (voir ci-contre) confirment les bénéfices des mesures et conseils d'éviction des allergènes dans l'environnement du patient.

Un soutien de l'État depuis 2010

Cette expérimentation par la Mutualité Française Bourgogne-Franche-Comté a été sélectionnée en 2010 pour l'appel à projets « Conseillers en environnement intérieur / habitat-santé » du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'énergie.

Face au recours croissant du service par les professionnels de santé, un second poste de CMEI a été créé en décembre 2010, grâce à l'appui financier du Ministère.

Un champ d'action sur les bâtiments professionnels et scolaires

Depuis décembre 2012, le service est référencé par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) pour réaliser des enquêtes qualité air inté-

rieur en milieu professionnel et dans les établissements scolaires de la région.

5

Une volonté de mieux se faire connaître

Le CMEI contribue aux instances de Santé publique et notamment au comité de pilotage du **Plan Régional Santé Environnement III 2017-2021** (voir page 6).



En outre, il prend part à de nombreuses manifestations afin de faire connaître ce métier et ses résultats :

- Congrès Francophones d'Allergologie à Paris
 Tous les ans, depuis 2010
- Interventions sur une table ronde et tenue de stands aux Journées de Rentrées de la Mutualité Française sur le thème de la Santé environnementale à Nancy 27 et 28 septembre 2017
- ► Interviews et reportages vidéos : pour les JT de France 2 et France 3 BFC et pour les 3èmes Assises Nationales de la Qualité de l'Air à Paris En 2016 et 2017
- ▶ Journées de formation continue des CMEI Tous les ans, depuis 2010
- ► Participation aux réunions de l'AREFORCAL
- Participation aux 8^{èmes} journées de la Construction Durable en Bourgogne-Franche-Comté; « Bâtiments performants et qualité de l'air intérieur » à Dijon 19 juin 2016

- Participation et intervention lors des Rencontres Mutualistes, organisées par la Mutualité Française BFC « Promotion de la santé environnementale en Bourgogne Franche Comté » à Dijon 10 mars 2016
- Intervention dans le cadre de la formation de formateurs organisée par l'ADEME à Dijon Mars 2015
- Interventions dans le cadre du module optionnel « maladies allergiques » - Faculté de médecine de Dijon Depuis 2014
- Participations au colloque « Environnement des maladies allergiques » à Besançon 14 et 15 novembre 2013.

Enjeux et perspectives

Développement d'une dynamique d'éducation à la santé collective et individuelle, pour une prise en charge globale des personnes

La santé environnementale est l'une des préoccupations majeures de la stratégie du Pôle Prévention Promotion de la Santé de la Mutualité. La présence de Conseillère médicales en Environnement Intérieur est un atout au sein de la programmation «Santé environnement». En particulier, leur expertise permet le développement et la mise en place des actions de prévention collectives suivantes :



- Atelier de 2h dans les maternités, CAF, services PMI...
- Sensibiliser les futurs parents, parents et professionnels de la petite enfance sur l'impact de l'environnement sur la santé
- Recherche des polluants de l'air intérieur
- Dangers des substances présentes dans les produits pour bébés (cosmétiques, mobilier de la chambre, jouets, textiles,...)
- Alternatives simples, économiques et saines pour toute la famille





- 4 séances thématiques : qualité de l'air intérieur / alimentation / cosmétiques et produits d'hygiène / bricolage et jardinage
- Ancrages santé, échanges et astuces pour rendre son environnement intérieur plus sain, de manière économique et responsable
- Dangers de certaines substances présentes dans des produits d'usage quotidien et du marketing
- Fabrication de produits de substitution sans dangers sur la santé



- Atelier pédagogique de 1h30 (dans les Relais d'Assistantes Maternelles et les écoles et partenariats développés avec les CAF, les bailleurs sociaux et les collectivités locales)
- Identification des sources d'allergènes et des polluants en intérieur
- Sensibilisation aux problématiques qui en découlent et solutions pour les limiter au maximum

Des évaluations du dispositif en continu

Une évaluation annuelle de processus

réalisée par bilan téléphonique ou courrier auprès des patients, 12 mois après la visite de la conseillère.

Une évaluation d'impact du service

réalisée par le Dr. Ameline Vagner, pneumologue au CHU de Dijon, auprès des médecins prescripteurs et non-prescripteurs du service en Bourgogne (Revue des maladies respiratoires, 2013).

Une évaluation médico-économique

réalisée par l'Observatoire Régional de la Santé (ORS), avec les données de l'Assurance Maladie, sur la viabilité du service et la reconnaissance de l'acte de CMEI (Le dispositif CMEI en Bourgogne, Données de cadrage, impact et qualité *de vie.* ORS BFC. 2015)

Etude du Dr Ameline Vagner -Service de pneumologie du CHU de Dijon - 2013





- > Recueil des données sur les prescriptions de visite.
- > Entretien téléphonique avec les <u>100 premiers patients</u> visités, sur le suivi des recommandations, l'évolution médicamenteuse et la satisfaction globale.
- > Entretien téléphonique auprès de <u>67 médecins pneu-mologues et/ou allergologues</u> bourguignons ayant reçu une information sur le CMEI, sur leurs pratiques et leurs attentes.

Plan Régional Santé Environnement 3



Le 3^{ème} Plan Régional Santé Environnement est élaboré pour une durée de 5 ans : 2017-2021

Le plan s'articule autour de 5 axes et 16 objectifs opérationnels, déclinés en 55 actions. Ils concourent à un environnement favorable à la santé des Bourguignons-Francs-Comtois (eau, air, allergies au pollen, allergies alimentaires, amiante, radon, habitat, mobilité, urbanisme...).

Impulsé par le Conseil régional, la DREAL et l'ARS, sa mise en œuvre mobilise les acteurs régionaux et locaux de tous horizons. La Mutualité Française Bourgogne Franche-Comté s'inscrit pleinement dans ce plan, en développant de façon régulière des actions sur l'ensemble du territoire.

ÉTUDE ECENVIR: Vers le développement d'une collaboration avec l'Assurance Maladie?

Depuis 2014, le service CMEI de la Mutualité Française Bourgogne-Franche-Comté participe à l'étude ECENVIR (*Evaluation Clinique et étude d'impact économique de l'intervention de Conseillers en ENVIRonnement intérieur*) sous l'égide du CHU de Rennes.

L'objectif principal de cette étude est d'évaluer l'efficacité de l'intervention des conseillers (CEI) sur l'asthme, en tenant compte de la pression thérapeutique. L'un des volets évalue l'impact économique de cette intervention. Le bénéfice économique peut être observé du point de vue de l'Assurance maladie seule ou étendu au point de vue sociétal (absentéisme, etc.). Si l'intervention d'un CEI est efficace sur le contrôle de l'asthme, il pourrait être pertinent de l'intégrer dans le parcours de soins du patient asthmatique, avec une prise en charge par l'Assurance maladie.

Au niveau national, 100 patients ont été inclus dans cette étude cas-témoins. Concernant la Bourgogne, 15 demandes ont été traitées.

Le ministère chargé de l'environnement participe au financement de l'étude ECENVIR, dont les résultats sont attendus pour

 $\left(6 \right)$

Nos conseillères médicales:

Martine BOCHATON

06 80 20 67 67

martine.bochaton@bfc.mutualite.fr

Laure PRESSOUYRE

06 84 49 18 97

laure.pressouyre@bfc.mutualite.fr



11 rue Jean Giono 21000 Dijon 03 80 50 87 94

bourgognefranchecomte.mutualite.fr









